

FAQ à destination des chercheurs

Toutes les questions que vous vous posez sur le modèle auteur-payeur avec des réponses pratiques, des pistes pour éviter de payer les APC, des modalités pour une prise en charge...

1. **Qu'est-ce que le modèle auteur-payeur ?**
2. **Qu'est-ce qu'une revue hybride ?**
3. **Comment choisir une revue en accès libre ?**
4. **Ma revue est-elle intégralement en accès libre ?**
5. **Qu'est-ce qu'un éditeur "prédateur" ?**
6. **Dois-je payer les APC pour publier en accès libre ?**
7. **Comment savoir si mon établissement a un accord ouvrant droit à une remise ou une prise en charge ?**
8. **Qui paye ?**
9. **Dois-je prévoir un montant pour les APC dans mon projet européen ?**
10. **Oups, j'ai publié chez un éditeur prédateur, que puis-je faire ?**
11. **Quelques indicateurs de coûts**
12. **Les 11 bons réflexes du chercheur**

1. **Qu'est-ce que le modèle auteur-payeur ?**

Le modèle **auteur-payeur** consiste à faire payer des frais à l'auteur ou à son institution pour publier un article qui sera ainsi en accès libre sur le site de la revue. Ces frais sont des APC pour *Article Processing Charges*.

Il s'oppose au modèle **lecteur-payeur** où le contenu de la revue est accessible par abonnement.

Dans une revue auteur-payeur, les APC peuvent être **OPTIONNELS** (pour les revues avec abonnements payants, seuls les articles dont les auteurs ont payé des APC étant en accès libre) ou **OBLIGATOIRES** (pour les revues intégralement en accès libre).

Tous les frais liés à la publication d'un article ne sont pas forcément des APC : il peut s'agir de frais pour figures en couleur ou pages supplémentaires. **On ne parle d'APC que si les frais permettent la publication en libre accès.**

2. Qu'est-ce qu'une revue hybride ?

Une revue hybride contient à la fois des articles accessibles par abonnement et d'autres en accès libre. La revue propose à l'auteur une option payante de mise en accès libre de son article sur le site de la revue. Le reste des articles demeurent disponibles sur abonnement.

Les institutions et les financeurs de la recherche déconseillent aux auteurs de payer un APC dans une revue hybride :

- en raison de leur modèle économique, qui permet à l'éditeur de bénéficier d'une deuxième source de revenus en plus des abonnements,
- et parce que les éditeurs ne sont de ce fait pas incités à transformer leurs revues hybrides en revues intégralement en libre accès

Très souvent, les APC dans les revues hybrides ne sont pas pris en charge par les financeurs. C'est ainsi le cas de :

- la Commission européenne, pour le prochain programme-cadre Horizon Europe, qui s'appliquera à partir de 2021 ;
- l'ANR, ainsi que tous les financeurs de la recherche regroupés au sein de la cOAlition S et signataires du Plan S, applicable à partir de 2021 : publier dans une revue hybride ne sera pas considéré comme conforme aux exigences du Plan S, sauf si la revue s'est engagée à passer intégralement en libre accès dans un temps limité et au sein d'un accord dit transformant ;
- certaines institutions, telles que l'Inria, le CNRS, ou l'Université de Strasbourg.

3. Comment choisir une revue en accès libre ?

Pour choisir une revue en accès libre, il convient de vérifier un certain nombre de critères. Trois sites peuvent vous aider :

- **HowOpenIsIt ?** : guide mis à disposition par SPARC, The Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition, et proposant 6 critères pour mesurer le degré d'ouverture des revues (mesure indépendante).
- **Think Check Submit (TCS)** : questions à se poser avant de soumettre pour vérifier la qualité scientifique, le modèle économique et le degré d'ouverture de la revue (TCS est une initiative inter-organismes dirigée par des représentants d'associations et d'éditeurs commerciaux : voir les participants).
- **Quality Open Access Market (QOAM)** : évaluation qualitative faite directement par la communauté scientifique : un *Journal Score Card* est calculé en fonction des avis émis (QOAM est une initiative néerlandaise).

4. Ma revue est-elle intégralement en accès libre ?

Consultez le [Directory of Open Access Journal \(DOAJ\)](#) : recherche par sujet, titre de journal, éditeur, ... et possibilité d'affiner avec le critère " Article Processing Charge APC ", Licence, ...

NB : Existe également pour les ouvrages : [Directory of Open Access Book \(DOAB\)](#).

Voir aussi le [ROAD](#) " répertoire des ressources scientifiques et universitaires en libre accès ". ROAD est un service proposé par le Centre International de l'ISSN avec le soutien de l'UNESCO.

5. Qu'est-ce qu'un éditeur "prédateur" ?

Avec le modèle auteur-payeur sont apparus des éditeurs motivés uniquement par l'appât du gain. Ils publient des revues dont la qualité scientifique est douteuse. Ils ont souvent une démarche commerciale très offensive. Ainsi, lorsqu'on est démarché pour publier ou être membre du comité éditorial d'une revue, il faut impérativement en vérifier la qualité scientifique. Pour ce faire, il existe un certain nombre de critères à vérifier notamment via l'outil [Think Check Submit \(TCS\)](#) ou [Compass to publish](#) (questions à se poser avant de soumettre).

A titre indicatif, le DOAJ a retiré de nombreux titres de sa base pour cause de suspicion de comportement prédateur : voir la [liste](#).

6. Dois-je payer les APC pour publier en accès libre ?

Pas nécessairement, il est tout à fait possible de publier en *open access* sans obligatoirement payer des frais de publication et chercher en priorité des revues pour lesquelles il n'y a pas d'APC à payer :

- vérifiez dans le [Directory of Open Access Journal \(DOAJ\)](#) si la revue dans laquelle vous souhaitez publier pratique des APC et si oui, quels sont les montants pratiqués ;
- pensez aux modèles alternatifs tels que les épi-revues avec Episciences.org, ou les revues ouvertes diffusées par le centre Mersenne, Scipost, Knowledge Unlatched, LingOA, MathOA, OpenEdition, ... mais aussi aux initiatives locales dans les universités qui peuvent répondre à des besoins : se rapprocher de la bibliothèque ou des presses universitaires.

On peut être amené à payer des APC seulement quand ils sont obligatoires, parce que la revue est intégralement en accès libre. Dans ce cas, il faut veiller au montant de ces APC, qui doit rester raisonnable.

Le montant des APC est très variable d'une revue à l'autre et d'un éditeur à l'autre. De manière générale, on constate que les tarifs pratiqués pour publier dans des revues full OA sont inférieurs à ceux des revues hybrides. Ainsi le **coût moyen des APC d'une revue full OA est d'environ 1 500 €** ; ceux d'une **revue hybride tournent autour de 2 500 €****.

Attention, il ne s'agit là que d'une moyenne et certains éditeurs pratiquent des tarifs prohibitifs supérieurs à 4 000 € ; d'autres augmentent leurs prix en facturant, en plus des APC, des frais annexes pour pages et/ou figures en couleur.

Les auteurs doivent être vigilants tout au long du processus, de la soumission jusqu'à la publication : le fait que l'article soit soumis à des APC peut être une simple case à cocher peu explicite et sans possibilité de rétractation même si les APC sont optionnels. Toujours vérifier la politique du titre vis-à-vis de l'*open access* en amont de la soumission.

** Sources : données 2017 issues de l'enquête nationale sur les dépenses APC coordonnée par le consortium Couperin.org et les données 2017 et 2018 publiées sur la plateforme OpenAPC par différents établissements et consortiums dans le monde.

7. Comment savoir si mon établissement a un accord ouvrant droit à une remise ou une prise en charge ?

Contactez votre bibliothèque ou service IST avant toute validation pour pouvoir bénéficier des meilleures conditions. Il se peut qu'un accord transformant existe et permette une prise en charge intégrale des APC.

Les **accords transformants** constituent un nouveau modèle de négociation développé en Europe et récemment adopté par plusieurs pays d'Asie et certaines universités d'Amérique du Nord. Ce modèle vise à basculer le budget des abonnements vers un modèle de financement de la publication en amont, pour que les articles soient publiés nativement en *open access*, accessibles immédiatement à tous dans le monde entier. Ce n'est plus l'auteur qui paie individuellement pour publier en *open access* mais l'institution qui substitue au coût des abonnements le paiement d'une enveloppe globale pour que ses chercheurs publient gratuitement en *open access* dans les revues de l'éditeur. Ce type d'accord s'inscrit dans le cadre de l'initiative OA2020, qui vise à engager un processus général de transformation de l'édition scientifique vers un modèle totalement ouvert et, à terme, moins onéreux que le système actuel.

Ces accords peuvent prendre différentes formes qui reflètent la diversité et la flexibilité du paysage de la communication scientifique : de la "compensation" (*offsetting*) au modèle "Publish & Read", entre autres. La forme de ces accords est en évolution, en fonction de leur adoption de par le monde et de leur efficacité.

8. Qui paye ?

Normalement, la prise en charge des APC est institutionnelle. Rapprochez-vous de votre bibliothèque ou service IST pour vérifier que les meilleures conditions ont bien été appliquées (cf. accord transformant).

Quelles que soient les modalités de paiement (carte du laboratoire, carte personnelle du chercheur, devis, bon de commande, facture, projet européen, etc.), **il est indispensable de faire figurer sur les documents d'achat toute information nécessaire à l'identification de l'article publié.**

Certains éditeurs proposent de partager la facture entre les différents auteurs. Ceci peut faire paraître les montants de ces "*split invoices*" plus acceptables : **il est donc indispensable de demander à ce que figurent le montant total des APC et le montant de la quote-part de chacun sur les factures.**

9. Dois-je prévoir un montant pour les APC dans mon projet européen ?

Vous n'y êtes pas obligé. Si vous voulez éviter les journaux avec APC, vous pouvez très bien le faire. La mise à disposition en *open access* dans une archive ouverte est tout à fait compatible avec les recommandations de H2020.

10. Oups, j'ai publié chez un éditeur prédateur, que puis-je faire ?

Vous pouvez tenter de demander le retrait de l'article et de ne pas payer la facture d'APC : ces 2 actions risquent de vous amener à une situation de contentieux, il faut donc associer la Direction des Affaires Juridiques de votre établissement à votre démarche.

Ensuite, pour éviter à d'autres de telles déconvenues, il faut absolument partager votre retour d'expérience avec la communauté scientifique en contribuant par exemple à [Stop Predatory Journal](#)

Vous pouvez vous adresser à la cellule science ouverte de votre bibliothèque universitaire ou à la direction de l'IST de votre organisme : ces professionnels sauront vous aider à ne pas réitérer cette expérience en choisissant une revue validée grâce à des outils tels que le DOAJ.

11. Quelques indicateurs de coûts

Voici quelques indicateurs de prix pour les APC. Ils ont été calculés, d'une part, à partir des données de la plateforme OpenAPC alimentée par différents consortiums et universités dans le monde et, d'autre part, à partir des données France collectées par Couperin.org lors de la dernière enquête sur les dépenses APC :

Source	Année	APC revues full OA			APC revues hybrides
		Coût moy.	Coût med.	Coût moy.	Coût med.
OpenAPC	2018	1 718 €	1 597 €	2 575 €	2 548 €
	2017	1 721 €	1 560 €	2 530 €	2 467 €
Couperin.org	2017	1 680 €	1 483 €	2 347 €	2 316 €

Les 11 bons réflexes du chercheur

Avant publication

1. Vérifiez la politique du titre vis-à-vis de l'*open access*
2. Privilégiez les revues intégralement en *open access*
3. Vérifiez qu'il ne s'agit pas d'un éditeur prédateur
4. En cas de doute sur les trois précédents points, sollicitez votre bibliothèque ou votre service IST
5. Assurez-vous que le montant de l'APC est raisonnable
6. Lisez attentivement le formulaire de soumission : si les APC sont optionnels ne cochez pas la case !
7. Rapprochez-vous de votre bibliothèque universitaire ou de votre service IST pour savoir si votre établissement bénéficie d'une remise ou d'une prise en charge des APC

Une fois votre article accepté

8. Transmettez tous les éléments dont vous disposez sur l'article publié à votre gestionnaire
9. Demandez à l'éditeur d'indiquer sur la facture le montant total des APC et le montant de la quote-part que vous prenez en charge
10. N'hésitez pas à partager votre expérience avec la communauté scientifique ([QOAM](#), [Stop Predatory Journals](#), etc.)
11. Déposez votre article dans une archive ouverte

Les licences creatives commons

Les licences Creative Commons fournissent aux créateurs, aux auteurs, un cadre standardisé régissant les conditions de réutilisation et de distribution de leurs œuvres dans le cadre de la loi sur le droit d'auteur.

Il existe plusieurs options de licence, énumérées ici de la plus à la moins ouverte.

	CC-0	Attribution au domaine public	Cette licence permet aux créateurs de renoncer à leurs droits d'auteur et de mettre leurs œuvres dans le domaine public. CC-0 permet aux réutilisateurs de distribuer, de remixer, d'adapter et de développer le matériel sur n'importe quel support ou format, sans conditions. Elle ne peut pas être appliquée à un écrit scientifique.
	CC-BY	Attribution	Cette licence permet aux réutilisateurs de distribuer, remixer, adapter et développer le matériel sur n'importe quel support ou format, à condition que l'attribution soit donnée au créateur. La licence autorise l'utilisation commerciale.
	CC-BY-SA	Attribution Partage dans les mêmes conditions	Cette licence permet aux réutilisateurs de distribuer, remixer, adapter et développer le matériel sur n'importe quel support ou format, à condition que l'attribution soit donnée au créateur. La licence autorise l'utilisation commerciale. Si vous remixez, adaptez ou développez le matériel, vous devez accorder une licence pour le matériel modifié à des conditions identiques.
	CC-BY-ND	Attribution Pas de modification	Cette licence permet aux réutilisateurs de copier et de distribuer le matériel sur n'importe quel support ou format sous une forme non adaptée uniquement, et à condition que l'attribution soit donnée au créateur. La licence autorise l'utilisation commerciale.
	CC-BY-NC	Attribution Pas d'utilisation commerciale	Cette licence permet aux réutilisateurs de distribuer, remixer, adapter et développer le matériel sur n'importe quel support ou format à des fins non commerciales uniquement, et à condition que l'attribution soit donnée au créateur.
	CC-BY-NC-SA	Attribution Pas d'utilisation commerciale Partage dans les mêmes conditions	Cette licence permet aux réutilisateurs de distribuer, remixer, adapter et développer le matériel sur tout support ou format à des fins non commerciales uniquement, et à condition que l'attribution soit donnée au créateur. Si vous remixez, adaptez ou développez le matériel, vous devez accorder une licence pour le matériel modifié selon des conditions identiques.
	CC-BY-NC-ND	Attribution Pas d'utilisation commerciale Pas de modification	Cette licence permet aux réutilisateurs de copier et de distribuer le matériel sur tout support ou format, sous une forme non adaptée uniquement, à des fins non commerciales et à condition que l'attribution soit donnée au créateur.

Site de référence en anglais et en français : <https://creativecommons.org/about/ccllicenses/>

Quelle licence faut-il choisir ?

Conseils aux chercheurs dans le choix des licences Creative Commons

Conserver les droits d'auteurs

L'utilisation des licences Creative Commons est essentielle pour la **science ouverte**. Grâce à ces licences, les chercheurs conservent leurs droits au lieu de les céder d'une façon exclusive à un éditeur. Cela permet un échange plus facile et plus rapide des résultats de leur recherche avec la possibilité de les réutiliser et de les transformer, en ajoutant, à chaque étape, de nouvelles connaissances.

Utiliser la licence CC-BY



Pour optimiser la diffusion de leur recherche, il est conseillé aux chercheurs d'utiliser la licence CC-BY pour leurs articles, ce qui autorise le partage des publications académiques selon les conditions les plus ouvertes possibles.

Ce conseil est en conformité avec le plan S qui demande aux chercheurs de conserver le droit d'auteur sur leurs publications :

« Les auteurs ou leurs institutions conservent les droits d'auteur de leurs publications. Toutes les publications doivent être publiées sous une licence ouverte, de préférence la licence Creative Commons Attribution (CC-BY), afin de satisfaire aux exigences définies par la Déclaration de Berlin ».

La licence CC-BY-ND (pas de modification) est à éviter car les articles placés sous ce type de licence ne peuvent être considérés pleinement comme en libre accès. En effet, ces licences restreignent la réutilisation des contenus par d'autres chercheurs, notamment pour la fouille de contenu (text mining), et limitent leur possibilité de contribuer à l'avancement des connaissances.

Attention !

Si de très nombreux éditeurs appliquent la licence CC-BY par défaut à tous les articles en open access qu'ils publient, certains proposent à l'auteur le choix entre la licence CC-BY et une licence Creative Commons plus restrictive. Dans ce cas, le montant de l'APC varie en fonction de la licence et est plus élevé si l'auteur choisit la licence CC-BY. Cette pratique de certains éditeurs n'est pas conforme à l'esprit de l'open access, et les auteurs doivent se montrer vigilants au moment de choisir la revue dans laquelle ils souhaitent publier.